

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE1763

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, Mme Untermaier, rapporteure thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Savary, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

ARTICLE 20

I. À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« par voie d'ordonnance, »

Les mots :

« par ordonnance, ».

II. Au même alinéa, substituer au mot :

« publication »,

Le mot :

« promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.